

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU La demande de ACR International Mobility du 14 août 2018,

CONSIDERANT que l'opération d'emménagement de la maison habitation au 21 rue d'Amsterdam à La Wantzenau, pour sa parfaite sécurité, nécessite la régulation de la circulation et du stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :
Réglementation 2.01.01 :

Accès aux voies - Généralités

La chaussée sera rétrécie par le stationnement autorisé d'un camion de déménagement sur une longueur de 12 mètres au droit du 21 rue d'Amsterdam à La Wantzenau, aux dates suivantes :

- **lundi 10 septembre 2018 de 7 heures à 20 heures,**

- **mercredi 12 septembre 2018 de 7 heures à 20 heures.**

Article 2 : La circulation sera maintenue par un alternat sur une voie de circulation et la vitesse limitée à 20 Km/h.

Article 3 : La signalisation ad-hoc sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée du déménagement.

Article 4 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Copie de la présente sera adressée à :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Serge SAUERBECK, service propreté, EMS,
- Elizabeth BROUILLARD, ACR International Mobility à Saint Denis (93200).
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 14 août 2018

Le Maire
Patrick DEPYL

Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Christophe GEORG



Mairie de La Wantzenau

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr

Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.